



Déclaration liminaire de la délégation **FO** DGFIP 54 au CHSCT du 10 mars 2016



Monsieur le Président,

Pour commencer cette liminaire, je reprendrai les propos de Monsieur TOUZET lors d'un CHSCT : « [...] dans l'expression conditions de vie au travail, il y a le mot travail. »

Pour **FO DGFIP 54**, dans le sigle CHSCT, le S signifie sécurité (Sécurité des agents).

Monsieur le Président, je tiens à vous rappeler que vous êtes responsable de la sécurité des agents de Meurthe-et-Moselle.

Comme cela vous a été rappelé lors du CTL de lundi, nous sommes actuellement en état d'urgence. Or sur l'un des sites les plus importants du département, la cité administrative, on entre comme dans un moulin ! À ce jour, aucune mesure n'est prise pour filtrer les entrées, il n'y a aucune présence policière ou même un vigile !

Nos voisins de la préfecture ou encore de la caserne Thiry, ont des vigiles pour filtrer les entrées. Nous rien ! Avez-vous des informations sur le fait que seuls les fonctionnaires de la Préfecture ou de la Caserne Thiry seraient visés par des actes malveillants ou pire encore ?

Par contre, vous ne deviez pas avoir d'information sur les manifestations paysannes.

Le 5 février dernier, des manifestations d'agriculteurs sont organisées dans notre département. Vous décidez judicieusement de fermer la Cité Administrative de Nancy, car un rassemblement est prévu près de la Préfecture de Nancy. Les agents de la Cité bénéficient normalement d'une autorisation d'absence pour cette journée.

Parlons un peu de Lunéville, où pour vous, l'intégrité physique de vos agents n'a pas été mise à mal.

Ce même 05 février, des agriculteurs déversent du fumier devant la S/s Préfecture de Lunéville et la permanence du Député-Maire Monsieur Lamblin.

Le commissariat de Lunéville nous annonce vers 10 heures que les manifestants vont venir sur le centre des finances publiques.

On nous demande alors d'enlever nos voitures pour éviter des dégradations. Face à cette information, je vous demande immédiatement par mail la possibilité de permettre aux agents du site de bénéficier également d'une autorisation d'absence pour quitter les lieux.

Avant midi, votre direction me répond :

« Suite à votre message de ce matin, je peux vous apporter les éléments de réponse suivants :

- aucune autorisation d'absence ne sera accordée pour les agents du site de Lunéville.
- le contexte est différent à Nancy. En effet, les agents de la Cité administrative de Nancy exercent leurs missions sur un site confiné (accès limité), ce qui n'est pas le cas des agents de Lunéville. »

La suite, vous la connaissez : Blocage de la porte d'accès au public, blocage de la porte de service et blocage de la porte de secours. Des agents qui sortent par les fenêtres et des œufs lancés sur les collègues comme comité d'accueil !!

Alors, si pour vous il y a eu une bonne gestion de crise, cela ne manque pas de nous **laisser perplexe**.